

vince d'Ontario. Il ressort donc clairement de ces faits que la population rurale de cette province est parfaitement stationnaire, et je dis qu'avec une étendue de terres inoccupées comme celle que j'ai mentionnée, rester stationnaire, c'est rétrograder; et je demande si c'est par des causes incontrôlables ou par notre faute que s'est établi un état de choses tel que nous ne pouvons garder dans le pays nos propres citoyens, mais qu'ils sont obligés d'émigrer par centaines de milliers, et que, lorsque nous faisons venir à grands frais des centaines de milliers d'immigrants, nous ne pouvons les garder non plus.

Passons maintenant au deuxième criterium. Il est clair, je viens de l'établir, que la population rurale n'augmente pas; mais qu'en est-il des autres preuves de prospérité, et plus particulièrement des dettes qui pèsent sur les cultivateurs d'Ontario. Il est très vrai—je ne veux nullement mettre en doute l'exactitude de cette proposition—que dans les régions nouvellement établies, l'augmentation du chiffre des dettes n'est pas toujours une preuve que la région rétrograde; mais, dans les anciens établissements, je dis qu'il n'y a pas de preuve plus évidente que la culture est devenue improductive et que les cultivateurs sont gênés, que la constatation du fait qu'au lieu de payer leurs dettes, ils en augmentent considérablement le chiffre, et j'ai toujours cru qu'il était du devoir du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial de faire des investigations sur cette question et de rechercher et de consigner, d'année en année, l'augmentation ou la diminution du chiffre des dettes garanties par hypothèque, en particulier relativement aux fermes, et je regrette beaucoup que ni l'un ni l'autre de ces gouvernements n'ait jugé à propos de le faire.

Les gouvernements refusant d'agir, et comme j'avais de bonnes raisons de croire que le chiffre des dettes allait croissant dans des proportions énormes, j'ai pris les moyens à ma disposition pour me renseigner sur la somme des dettes hypothécaires des cultivateurs d'Ontario, et je vais soumettre à la chambre un état basé sur des investigations réelles et qui ouvrira peut-être les yeux d'un grand nombre de gens dans cette chambre, et plus encore dans le pays, sur la situation à laquelle en sont arrivés les cultivateurs d'Ontario.

J'ai choisi, dans les diverses parties de la province, onze circonscriptions électorales qui, dans ma conscience, offraient les exemples les plus justes de cette situation. Dans ces circonscriptions, j'ai choisi certains cantons et certaines concessions; et j'ai ici un état compilé dans les bureaux d'enregistrement de ces comtés, sur lequel j'attire l'attention particulière de mes honorables amis les députés d'Ontario, et qui indique la somme des dettes hypothécaires des cultivateurs de cette province. Premier groupe, dans une seule concession ayant une superficie de 10,200 acres, le chiffre des dettes hypothécaires est fixé à \$139,983; deuxième comté, dans une concession de 5,600 acres, le chiffre des dettes hypothécaires est fixé à \$146,271. Autre groupe, dans une concession de 6,400 acres, le chiffre des dettes hypothécaires est de \$93,906; même groupe, autre concession, de 4,600 acres, le chiffre des dettes hypothécaires est de \$57,288; cinquième concession, de 4,220 acres, le chiffre des dettes hypothécaires est de \$55,850; sixième concession, de 6,800 acres, chiffre des dettes, \$84,300. Quatrième groupe, dans une concession de 5,600 acres, chiffre de dettes, \$59,062;

deuxième concession, de 4,600 acres, chiffre de dettes, \$79,900. Cinquième groupe, dans une concession de 5,600 acres, chiffre des dettes, \$92,441; autre concession, de 7,200 acres, chiffre des dettes, \$150,361. Dans aucun cas, on n'a inclut des propriétés de village, ni des fermes de moins de 50 acres.

Je désire attirer l'attention du pays sur ce que comportent ces faits. Si ces chiffres donnent une idée juste de la somme des dettes des comtés respectifs auxquels ils se rapportent, et si ces comtés offrent, comme j'ai toute raison de le croire, un exemple juste de la situation des divers collèges ruraux de la province d'Ontario, on se trouve en présence de cette situation alarmante, savoir: que, dans le plus grand nombre, probablement, des anciens établissements de la province d'Ontario, la moyenne des dettes d'un canton, en proportion de son étendue, varie de \$500,000 à \$1,000,000: que la moyenne des dettes de chaque circonscription, en proportion de son étendue, varie de deux à trois millions de piastres; et que le chiffre total des dettes hypothécaires de la province d'Ontario dépasse probablement de beaucoup \$200,000,000, s'il n'atteint pas \$300,000,000.

M. SPROULE: Combien de ces dettes hypothécaires sont payées?

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Pas une de ces dettes hypothécaires n'était payée dans les cas que j'ai mentionnés. Les registrateurs ont eu bien soin de dire qu'ils n'incluaient pas dans cet état de dettes payées. Au contraire, je crois qu'un examen minutieux eût révélé le fait que des arrérages considérables d'intérêts étaient dus sur ces hypothèques, et que le chiffre des dettes excédait de beaucoup celui que j'ai mentionné.

Si ces exemples, choisis loyalement et sans préjugé, représentent ou constituent une juste moyenne de la situation dans la province d'Ontario, dans la plus grande et la plus riche de nos provinces agricoles aujourd'hui, la moitié de toutes les terres cultivées sont hypothéquées pour près des deux-tiers de leur valeur marchande. Aujourd'hui, la valeur totale des propriétés imposées dans toute la province d'Ontario, est de quelque chose comme \$429,000,000, et bien que ce chiffre soit beaucoup au-dessous de la valeur réelle, il ne faut pas beaucoup de calcul pour voir quelle proportion forme une somme de dettes hypothécaires comme celle que j'ai mentionnée. Cela veut dire que les cultivateurs jadis prospères de la province d'Ontario, pour une forte proportion, sont tombés au-dessous du niveau des fermiers durant bon plaisir, qu'ils sont aujourd'hui dans une position pire que si la jouissance de leurs terres dépendait du caprice d'un seigneur, car je prétends qu'un homme qui est enfoncé à ce point dans les dettes hypothécaires, est dans une position plus désespérée, et qu'il y a moins de probabilité qu'il en sorte qu'un fermier durant bon plaisir. Si le gouvernement du Canada ou l'un de ses partisans met en doute cette affirmation—et je ne la fais qu'à titre d'expression des résultats auxquels j'en suis arrivé après beaucoup de soin et après avoir pris toutes les précautions possibles—il est facile au gouvernement, en y consacrant quelques milliers de piastres, d'obtenir des registrateurs de la province d'Ontario une réponse exacte, qui confirmera ou réfutera la déclaration que je fais présentement de mon siège en parlement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: